



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question écrite n° 18396

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'utilisation de l'assistance vidéo pour l'arbitrage des matchs de football de ligue 1. Compte tenu des enjeux financiers dans le milieu du football professionnel - les droits de diffusion télévisuels de canal + pour les quatre prochaines années s'élèvent à 668 millions d'euros -, certains clubs de supporters se demandent pourquoi l'assistance vidéo ne devient pas un recours officiel et systématique en cas de litige, comme cela peut être le cas au rugby depuis 5 ans, ou au tennis dans les tournois du grand chelem. Par conséquent, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Homme clé de la compétition sportive, l'arbitre apparaît le plus souvent comme un homme seul devant prendre rapidement, sous la pression des joueurs et du public, des décisions parfois lourdes de conséquences, notamment dans le sport professionnel, alors qu'il est confronté à l'analyse simultanée de multiples paramètres techniques et humains. En ce sens, l'introduction de l'arbitrage vidéo a pu représenter un progrès pour sécuriser ses décisions notamment lors de certaines phases particulières de jeu. C'est la décision de l'International Rugby Board à l'occasion des matches internationaux de rugby. La récente coupe du monde organisée en France à l'automne 2007 a montré l'intérêt de l'application de cette technique dans cette discipline. Toutes les fédérations internationales compétentes en matière de définition des règles du jeu n'ont pas encore cette approche. S'agissant de la fédération internationale de football (FIFA), l'International Board, organe compétent au sein de la FIFA pour décider des lois du jeu, se refuse à ce jour à donner son autorisation pour l'arbitrage vidéo dans les compétitions de football, y compris celles organisées par les fédérations nationales qui lui sont affiliées. Consciente des limites éventuelles du système actuel et des demandes qui s'expriment, elle a testé lors de la coupe du monde 2006 un dispositif permettant de vérifier si le ballon avait franchi la ligne de but. L'avenir dira si elle estime devoir pérenniser cet outil. Le ministre chargé des sports est favorable à l'introduction de la vidéo pour assister l'arbitre, notamment pour contrôler la ligne de but. Dans le respect des compétences propres des fédérations internationales, et en concertation le cas échéant avec le mouvement sportif, il ne manque pas de faire valoir ses arguments auprès des instances internationales. De façon plus globale, il entend valoriser l'importance de la fonction arbitrale, quel que soit le niveau de la compétition, qui appelle le respect de tous : joueurs, dirigeants, publics et médias. Les prochains états généraux de l'arbitrage, programmés au cours du dernier trimestre 2008, permettront de débattre des évolutions souhaitables et possibles en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18396

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1775

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4945